

le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Octobre 2011 - 1,50 €



N° 349

SOMMAIRE

2
Compte-rendu de la commission
exécutive du 12 septembre

3
Editorial

4/5
Loi Bichet vampirisée

6/7
Menaces sur le statut
de l'AFP

8
Lutte pour l'emploi
au Monde Imprimerie

9/10
Dossier crises / Exigences CGT

11/14
XVI^e Congrès : interventions

15
Solidarités

16
Brèves

mardi 11 octobre 2011

Rassemblements,
manifestations,
arrêts de travail...

Urgent à la rentrée

Revendiquer

- ✓ Nos augmentations salariales et le Smic à 1 700 €
- ✓ Nos conditions de travail dignes et des emplois
- ✓ Des services publics et une protection sociale de qualité

Se mobiliser ensemble :
une nécessité !





Compte rendu de la commission exécutive du 12 septembre 2011

Le rapport d'activité porte sur la situation générale et les points d'actualité dans les entreprises. Un point particulier est fait sur les entreprises du secteur travail (le récent conflit à Rotos 93, les entités du groupe Circle Printer actuellement en procédure de redressement judiciaire). Pour la presse, les dossiers du Monde et de Presstalis sont évoqués. Information est donnée sur l'assignation de notre syndicat au tribunal à la requête du Parisien.

La première intervention porte sur la situation de Graphique Brochage en soulignant que les secteurs graphiques et Routage sont en pleine restructuration. Le camarade met l'accent sur les emplois menacés, du fait de l'absence de repreneur ou de projet de restructuration. Il estime dangereux la menace de l'IHT de se faire imprimer en Belgique et le possible investissement (à hauteur d'1 million) à Inter Routage dans une machine numérique pour imprimer les titres de la PQN. Il fait état de diffuseurs parisiens mécontents de la dégradation du traitement à SPPS et s'interroge sur le risque de stigmatisation de la SPPS, et plus particulièrement des ouvriers, relevant que cette situation pourrait nous mettre en difficulté.

Le second intervenant évoque le dossier du Monde en estimant que le manque de visibilité et l'absence de projet viable sur le Monde Ivry doit nous conduire à adopter une position de fermeté. Appelant à un positionnement du syndicat sur le PSE, il propose, en l'absence d'évolutions notables, de faire obstacle au déroulement de la procédure de consultation du Comité d'entreprise.

Un camarade répond au sujet du blocage des séances du Comité d'entreprise, estimant que même si cela est toujours possible, cette stratégie a ses limites et ses inconvénients, notamment celui de bloquer le départ des seniors. Il

fait état des discussions actuelles qui confirment la logique de sous-traitance choisie par la direction dans tous les secteurs (impression, maintenance, gardiennage et abonnés). Il fait écho des contre-propositions du syndicat pour chaque catégorie de salariés et du refus global de la sous-traitance. Il pense que nous ne prenons pas de risques en répondant aux sollicitations de la direction et en faisant état de nos propositions.

Toujours au sujet du Monde Imprimerie, un intervenant rejoint la position précédente, soulignant le manque de visibilité. Il souligne l'attitude de la direction qui reste campée sur ses positions (sous-traitance, délocalisation de l'activité et refus d'investir à Ivry). Il estime que l'on ne peut se prononcer sur le PSE en l'absence d'un projet global viable incluant l'imprimerie du Monde et l'éventuel site « presse-travail ». Il souligne le trop grand écart d'effectifs entre les propositions de la DG et l'effectif actuel, estimant que cela ne permet pas d'aboutir à des solutions pour tous les salariés du Monde imprimerie. Les conditions n'étant pas réunies pour engager des discussions sereines, il propose d'agir pour faire évoluer la position de la direction.

Un membre de la CE revient sur la situation à Graphique Brochage et sur le risque de liquidation judiciaire des sociétés BHR et Graphique Brochage. Il évoque le dossier des repreneurs (Merckhoffer et Brofasud) en soulignant le peu de cohérence des projets (absence d'organisation de travail) et les conséquences sur l'emploi : 150 salariés seraient conservés sur 272. Sur les autres entités du groupe Circle Printers, il précise que trois offres de reprise (Maury, Segot et H2D) ont été faites pour le site de Mary-sur-Marne et que la décision est attendue pour le 26 septembre 2011. Le site de Corbeil ne fait l'objet d'aucune offre de reprise.

Un secrétaire rappelle le soutien apporté par notre syndicat aux salariés du groupe Circle Printers (entre autres, rassemblement au tribunal de Meaux). Il estime essentiel de continuer à mettre en œuvre des solidarités actives au sein de notre syndicat. Il souligne que, dans une période marquée par la crise, et l'accroissement du chômage, la CGT a décidé, en réponse aux pressions sur le monde du travail (les mesures gouvernementales d'austérité) d'appeler à une journée d'action interprofessionnelle le 11 octobre 2011 sur les questions de l'emploi et des salaires.

Concernant l'IHT, il précise qu'une rencontre est prévue avec la direction du journal cette semaine.

Concernant le Monde, il pense que la direc-

tion souhaite se débarrasser de l'imprimerie, ce contre quoi nous nous battons ! Il réaffirme que le syndicat refuse le recours à Imprime junior et fait sa priorité de l'emploi avec une solution acceptée et acceptable pour tous. Il considère que la direction est sur la logique d'une proposition basse et veut passer en force sur le PSE. Il souligne que – comme toujours – nous prendrons nos responsabilités pour défendre l'intérêt des salariés. Il note que le contexte et l'actualité nous donneront des opportunités et les moyens de pression pour nous permettre d'agir efficacement. Il précise que nous proposerons, lors de la réunion du 21 à la Filpac, une position commune de refus de l'impression du Monde en province. Il conclut en estimant que le dossier du Monde est un grand défi que nous pouvons relever et gagner.

Un élu de la CE évoque la situation de son entreprise (Panchro Grenelle) et en rappelle l'historique : après être passée de 40 à 15 salariés, la société a été récemment mise en procédure de liquidation. Une offre de reprise émanant d'une société de gestion propose de conserver 7 salariés ; la décision est attendue pour le 29 septembre.

Concernant l'assignation du Parisien, un camarade estime qu'il ne faut pas se décourager par rapport à ce type d'action ; il se dit confiant sur l'issue de la procédure. Sur la dégradation du traitement et la démarche des diffuseurs, il précise que le travail des ouvriers n'est pas contesté et que les problèmes sont le fait des sous-traitants et des transporteurs. Il précise que les solidarités actives ne manqueront pas de se mettre en œuvre sur le dossier Le Monde.

À propos du Routage, tous les repreneurs éventuels du secteur sont au bord de la faillite. Il s'inquiète de la position de Hachette qui veut 2 interlocuteurs pour continuer à faire jouer la concurrence. Dans ce contexte, il considère que France Routage est le moins mauvais cas de figure, estimant que cela pourrait limiter la concurrence et réduire de dumping social qui sévit dans le secteur.

Un camarade des industries graphiques évoque l'enjeu des élections à venir à Exacompta. Pour notre syndicat, il s'agit de reprendre la position de première organisation. Il informe de la création d'une nouvelle base syndicale à Comellink dans le Val-de-Marne. Concernant le dossier du Monde : il souligne les difficultés du secteur impression travail et s'interroge sur le site « presse-travail », notamment sur les conséquences industrielles et sociales d'un transfert de charge de travail des entreprises du travail vers cette nouvelle imprimerie.

Président de séance : JOSEPH Laurent.

Rapport introductif : LE BIHAN Martial.

Présents : AIT SERHANE Abdellah, BARTEL Thierry, BAUDRY Thierry, BOSSELUT Daniel, BOUYRIE Laurent, DOARE Michel, DUMOULIN Guillaume, ELBAZ Cyril, GRAL Christophe, HAIMAD Ameur, HAMACHE Arezki, HAMEL Olivier, JOSEPH Laurent, LALLET Joël, LE BIHAN Martial, LE ROUX Sébastien, LEBON Jean, LERI Julien, LESAGE Jean-Yves, LOURDEZ Didier, MARIE Vincent, MARTIN Éric, MEYNARD David, NORGUEZ Marc, PELLERIN Martial, PINCELOUP Patrick, PRUD'HOMME Joël, THOMAS-FLORES Guillaume, TOMAT Régis, MICHOU Jean-François, secrétaire du CE la Galiote Prenant



Le mercure social pourrait bien grimper...

La rentrée risque d'être plus chaude que la météo de l'été. En espérant que les vacances ont été, malgré tout, profitables pour vous et vos familles, le Livre parisien vous ouvre à nouveau ses pages. L'automne annonce la reprise des activités.

Bien reposés et regorgeant d'énergie, nous pouvons désormais aborder les trois dossiers majeurs restés en veille pendant la période estivale.

L'énième réforme de la distribution de la presse au sein de Presstalis (NMPP) qui annonce, ni plus ni moins, une nouvelle coupe dans les effectifs, la remise en cause du statut de l'AFP et du Monde qui envisage de décentraliser une partie de son impression sur cinq sites de province.

Ces sujets qui nous intéressent en premier lieu, ne doivent pas pour autant nous faire oublier un contexte économique et politique des plus néfastes pour les salariés de notre pays. Le plan d'austérité concocté par le gouvernement et toutes les attaques à venir exigent une riposte cinglante d'où la nécessité que nous nous inscrivions pleinement dans les actions syndicales prévues dès le mois d'octobre.

La situation professionnelle s'avère difficile pour beaucoup d'entre nous. Le désintérêt pour la presse imprimée au profit d'une information immédiate diffusée sur divers supports multimédias (TV, téléphones mobiles, tablettes numériques) a inéluctablement un impact sur le niveau des ventes des journaux et publications.

Dans ce contexte où le déclin de la presse écrite ne trouve pas les réponses économiques et politiques adaptées et pérennes, nous sommes contraints de réviser en permanence nos organisations de travail pour freiner les prétentions patronales.

Un patronat qui agit dans le seul but de satisfaire les exigences d'actionnaires peu soucieux des conséquences industrielles et sociales désastreuses que génèrent leurs décisions. Gains de productivité, taux de rentabilité, leurs arguments laissent rarement de place à la cohérence industrielle et économique des entreprises de presse. Dans tous les cas, ce sont les travailleurs qui paient la légèreté de ces « décideurs » qui détruisent l'outil industriel.

Dans leur entreprise dévastatrice, ils sont aidés par un gouvernement ultra libéral à la solde du monde de la finance et qui fait passer des lois en catimini dans l'hypothèse d'une défaite lors des prochaines échéances électorales.

La modification de la loi Bichet votée le 5 juillet dernier en est un exemple. Cette loi votée le 2 avril 1947 garantissait une distribution égalitaire entre les titres des éditeurs adhérents d'une coopérative de presse. Un modèle unique au monde qui permettait à chaque citoyen d'acheter le quotidien ou le magazine de son choix là où il résidait.

Cette réforme de la loi soit disant nécessaire pour améliorer le Conseil supérieur des messageries (CSMP), institution chargée de veiller à la bonne application de la loi Bichet fait sauter en réalité un principe coopératif essentiel.

Ainsi le contrat d'exclusivité est remis en cause. L'éditeur aura donc la possibilité de confier à une messagerie qu'une partie des quantités de sa vente au numéro, contrairement à ce qui se faisait auparavant.

AFP, distribution, Le Monde, des dossiers importants traités dans ce numéro. Alors, bonne lecture !



Laurent Jourdas

Meurtre au Parlement

Le Sénat avait préparé le crime le 5 mai 2011. Celui-ci a été commis le 5 juillet dernier dans l'hémicycle. En deux trois mouvements, les députés UMP, avec la neutralité bienveillante du groupe socialiste, ont torpillé la loi Bichet du 2 avril 1947. La distribution de la presse en France, exception culturelle reposant sur des principes coopératifs, va devenir un système à l'image de ce qui existe ailleurs. Au nom du libéralisme, des centaines de titres n'auront plus les moyens d'être présents dans les points de vente...

C'est le soir du 4 juillet. La fraîcheur d'une dépression scandinave s'installe lentement en chassant les 27 degrés Celsius de l'après-midi. Pourtant, un homme, quelque part dans Paris, se laisse envahir par une moiteur annonçant un malaise indéfinissable. Jacques Legendre fait les cents pas dans son appartement. Président de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication au Sénat, il connaît l'origine de cette fébrilité qui le parcourt de la tête aux pieds. La météo politique a aussi ses turbulences. Sa proposition de loi relative à la régulation du système de distribution de la presse sera soumise demain au vote des députés. Surfant sur une tablette numérique, il traque les commentaires de la presse sur le sujet en question. Privés du support papier, les quotidiens nationaux évoquent via leurs sites Internet le mouvement des Ouvriers du Livre, initié la veille par le SGLCE, pour défendre la loi Bichet. Ce soir là, Jacques Legendre, membre de l'UMP, affectionne les dépêches de l'AFP tout en pensant qu'il doit se hâter de réformer également les statuts de cette agence. Nous l'aurons compris, pour cet agrégé d'histoire, il est nécessaire de faire table rase d'un passé encombrant pour le libéralisme ambiant.

L'adoption de son texte en première lecture au Sénat, le 5 mai dernier, l'avait rendu confiant quant à la suite de la procédure législative. Mais deux mois après, voici que soudain, un doute l'habite. Cette réforme, pour le moins tendancieuse, ne faisait pas forcément l'unanimité dans le monde politique et chez les professionnels de la presse.

« Deux jours de grève des Ouvriers du Livre, je n'y crois pas ! » Son index humide et tremblant glisse sur l'écran tactile pour trouver le site du *Livre Parisien*. Un communiqué, dont le titre est des plus explicites, lui saute aux yeux : « **ILS VEULENT TUER LA LOI BICHET, ILS VEULENT TUER LE PLURALISME DE LA PRESSE !** ». Son ami David Assouline, professeur d'histoire aussi et « révolutionnaire » dans sa jeunesse, lui a toujours promis l'adhésion générale à cette proposition de loi. Sénateur, tendance PS, celui-ci a joué parfaitement son rôle de rapporteur, avec un certain zèle. D'ailleurs, Frédéric Mitterrand, ministre de la communication ne manquera pas lors de son intervention du 5 juillet de citer « l'excellent sénateur socialiste David Assouline » ! Il n'empêche que ce soir là, Jacques Legendre perd de sa belle sérénité et se précipite au téléphone pour joindre David : « Dis moi, pour demain c'est bon, il n'y aura pas de problème pour le vote ? D'un ton rassurant, David lui répond : « Tu sais Jacques, nous avons travaillé sur ce dossier en parfaite harmonie. C'est tellement vrai qu'un néophyte ne pourrait nous distinguer politiquement. N'as-tu pas senti le vent de l'histoire caresser les lambris dorés du Sénat quand d'une seule voix nous avons déclaré solennellement : « Notre texte ne touche pas aux principes coopératifs de la loi Bichet, joyau législatif de la Résistance » ? Être complices

d'un crime, cela crée naturellement des liens, non ? » Un rictus s'affiche alors sur le visage de Jacques qui a du mal à retenir son agacement.

« Je t'en prie, arrête de prendre cela à la légère ! Tu as affirmé que les syndicats n'avaient pas émis de jugement négatif sur cette proposition de loi, la jugeant équilibrée. Ils sont pourtant en grève aujourd'hui » D'un ton irrité, Jacques exige que son ami se prononce clairement sur la position du groupe socialiste. Il a encore en mémoire les subites volte face de David notamment, quand ce dernier s'est opposé au Traité constitutionnel sur l'Europe en 2005 et a incité le PS à en voter la photocopie en 2007 avec le traité de Lisbonne...

« L'abstention est un recul avant de devenir une lâcheté » *Reine Malouin*

« Eh bien voilà exactement comment cela va se passer demain... » On devine alors le sourire mielleux de David qui continue : « Mon ami Marcel Rogemont s'exprimera en ces termes : « Si nous ne votons pas ce texte, nous ne nous opposerons pas à ce qu'il puisse être voté. Notre abstention est positive, mais cela reste une abstention. » Et c'est effectivement ce qui s'est passé le 5 juillet 2011 dans un hémicycle quasi désert comptant une quinzaine de députés.

Certes, les interventions des députés socialistes – en particulier celles de Michel Françaix et de Marcel Rogemont – ont bien souligné les dangers que comportait cette nouvelle loi pour l'avenir du système coopératif de distribution, et donc du pluralisme de la presse. Mais, celles-ci n'ont pas été suivies de l'acte politique attendu au regard des enjeux. Aucun amendement qui tendait justement à défendre l'esprit de la loi Bichet n'a été retenu et pour cause ! Comment ne pas partager l'ironie de Michel Françaix quand il dit : « *Il est d'ailleurs significatif de constater que plus on ampute sa loi, plus on loue Bichet !* ».

L'effet de manche, exercice habituel, voire l'unique pour certains parlementaires, ne doit pas pour autant nous faire oublier que Michel Françaix n'a pas beaucoup de sympathie pour les Ouvriers du livre. Lors du conflit de la distribution en décembre 1989, ce député PS, alors président du groupe d'études des aides à la presse à l'Assemblée nationale s'exprimait ainsi : « *Je déplore cette situation dans laquelle, un syndicat puissant fait la loi... il serait inquiétant que ce soient toujours les mêmes catégories de salariés qui obtiennent gain de cause parce qu'ils ont les moyens de faire pression efficacement... je ne serais pas inquiet de voir le monopole syndical de la CGT sur l'édition remis en question...* »

C'est donc en connaissance de cause que le groupe socialiste s'est abstenu et a laissé les rapaces déchirer un morceau vital de la loi Bichet.

L'objectivité oblige à reconnaître la clairvoyance et la position sans ambiguïté des députés du groupe Gauche démocrate et républicaine (GDR) qui ont voté contre ce texte. Une réforme qui est loin d'être,

comme l'on voudrait nous le faire croire, un simple toilettage de la loi du 2 avril 1947. Au nom de ce groupe, Marie Georges Buffet a dénoncé, à juste titre, « plusieurs coups de canifs assésés contre la loi Bichet ».

Nous aurions tort de penser que les attaques contre la loi qui régit la distribution de la presse depuis plus de 60 ans sont récentes. En réalité, ce système – permettant à un journal ou un magazine d'être diffusé au même titre que tous les autres – n'a jamais été l'objectif de ceux qui défendaient le monopole de la Maison Hachette avant guerre. C'est bien l'équilibre des forces au sein de la profession et la « prudence » des responsables politiques qui ont permis au système coopératif de distribution de perdurer jusqu'à aujourd'hui. Il suffit de lire attentivement les débats parlementaires du 21 mars au 29 mars 1947 qui ont abouti à la loi Bichet pour comprendre que celle-ci était le fruit d'un consensus politique. En effet, il était impératif d'apporter des solutions à une situation économique catastrophique dans laquelle se trouvait la presse d'après guerre. Certes, il s'agissait pour les députés progressistes d'alors d'empêcher la maison Hachette d'avoir de nouveau le monopole de la distribution de la presse, mais aussi d'instaurer un système solidaire et coopératif initié par les Messageries Françaises de Presse (MFP) en août 1945. Les MFP n'ont pas résisté à la tourmente économique de cette période de reconstruction du pays. Elles ont été sacrifiées dès lors que la société de messagerie L'Expéditive, mise en place par Hachette, a pratiqué une politique de dumping pour avoir de nouveau la main mise sur la distribution des journaux.

Depuis plus de 60 ans, la distribution de la presse fait l'objet de rapports du Sénat, de l'Assemblée nationale, des think tanks (Institut Montaigne), d'experts et d'États généraux... Toute cette attention pour soi disant pérenniser le système coopératif de distribution révèle entre les lignes un fil conducteur qui nous amène aujourd'hui à une remise en cause de la loi Bichet.

L'histoire se répète...

Conscients de leur crime, les initiateurs de la loi sur la « régulation du système de distribution de la presse », ont déroulé un argumentaire technique pour justifier la modification du Conseil Supérieur des Messageries de Presse (CSMP) et mettre celui-ci sous la tutelle de l'Autorité de Régulation de Régulation de la Presse (ARDP).

Le renforcement des compétences du CSMP – autorité instituée par la loi Bichet pour notamment coordonner l'emploi des moyens de transports et l'application de la présente loi – aurait été une preuve d'attachement aux principes du texte de 1947. Cette option politique n'a pas été retenue. Les députés soucieux de défendre la libre concurrence et non faussée ont préféré lui adjoindre un appendice où l'État n'aura pas à jouer son rôle de régulateur et de garant du pluralisme.

Plus grave, et non sans cynisme, ils confient



© Thomas Jourdas

(article 18-6-3) au CSMP, tout du moins de ce qu'il en reste, **le soin de définir les conditions d'une distribution non exclusive par une messagerie de presse et les conditions d'une distribution directe par le réseau des dépositaires centraux de presse sans adhésion à une société coopérative de messageries de presse.**

Face aux réprobations de députés lucides, le ministre de la communication rappellera que le sénateur David Assouline a introduit des garde-fous pour limiter les risques d'une « distribution non exclusive ».

Il est vrai que la formule de précaution « dans le respect des principes de solidarité coopératives et des équilibres économiques des sociétés coopératives de messageries de presse » sera insérée, suite à l'audition de notre organisation syndicale devant la commission du Sénat au printemps dernier.

En l'espèce, nous aurions préféré éviter l'injection d'un poison accompagné d'un antidote qui se révélera sans effet par la suite.

N'en déplaise, aux législateurs feignant de respecter la loi Bichet, l'article 18-6-3 s'en éloigne fortement. En effet, l'article 2 de la loi du 2 avril 1947 stipule : « **Le groupage et la distribution de plusieurs journaux et publications périodiques ne peuvent être assurés que par des sociétés coopératives de messageries de presse soumises aux dispositions de la présente loi** ».

En dépit des arguments avancés par ses défenseurs, l'article 18-6-3 ouvre la voie à des comportements dangereux pour l'avenir système coopératif de distribution qui s'appuie essentiellement sur des

principes de solidarité entre éditeurs, de péréquation des coûts de traitement et de transport.

Un fait, rapporté par le député Fernand Grenier lors des débats sur la loi Bichet en 1947, nous éclaire sur les risques qu'encourt le système avec une telle disposition. : « *Le dernier des quotidiens*, Fernand Grenier répond alors à M. Bichet sur la question de la faillite des MFP, *qui a quitté les Messageries, est "L'Epoque". Personne ne peut suspecter ce journal d'une tendresse particulière pour les Messageries françaises de presse. Voici la lettre que leur adressait "L'Epoque" le 7 février 1947 : « Monsieur le directeur des Messageries françaises de presse.*

« Comme suite à nos récentes conversations, nous avons le regret de vous informer qu'à dater de ce jour, et pour des raisons uniquement de gestion intérieure du journal, notre service d'expédition ne sera plus assuré par vos soins.

« Toutefois, nous vous demandons de bien vouloir continuer à répartir notre titre en Allemagne et, à ce sujet, nous vous prions de nous communiquer le détail des services que vous effectuez dans ce pays.

« Soyez persuadés que nous avons toujours su reconnaître le travail régulier accompli par votre entreprise pour assumer la bonne répartition de notre journal, mais il ne nous est malheureusement pas possible, actuellement, de revenir sur cette décision... »

Tragique fin des MFP. Hachette, financée alors par des banques étrangères, venait de consentir des fonds au dernier des quotidiens client des MFP, *L'Epoque*, pour le distribuer en métropole !

Vers la fin d'un modèle unique au monde

Certes, le contexte politique et économique d'aujourd'hui est différent de ce qu'il était à la sortie d'une guerre ravageuse. Mais, il n'en demeure pas moins que les conditions de l'éclatement du système de distribution, voire la faillite organisée de la principale société de messagerie de presse Presstalis (NMPP) peuvent être réunies avec la disparition d'un tel verrou coopératif.

A ce titre, il convient de rappeler que la cour d'appel de Paris, dans son arrêt « Coope-Presses et Transports-Presses c/ SNC *Le Parisien libéré* », rendu le 6 juin 2001, a confirmé qu'un éditeur ne peut « *prétendre opérer une distinction entre les différentes éditions d'un même journal, pour se réserver par exemple sa diffusion sur certains points du territoire national aisément accessibles en laissant à la coopérative le soin d'effectuer la partie la plus difficile et la plus onéreuse des opérations de distribution ; qu'une telle distinction serait en effet contraire à la solidarité devant exister entre les éditeurs de journaux adhérant à la même coopérative, la coopération impliquant non seulement une mise en commun de moyens et l'intention de se partager des bénéfices ou avantages, mais aussi une action mutuelle concertée où chacun s'efforce de participer sans restriction à l'effort de tous et aux coûts incombant à la collectivité* ».

Non, la presse ne peut se réjouir d'une telle loi qui va contribuer à accélérer son déclin. Seuls, les mastodontes des médias – à l'image du groupe Lagardère qui avait demandé, lors des Etats généraux de la presse en 2008 « une nouvelle lecture de la loi Bichet » et « plus de liberté pour l'éditeur » – y trouveront un bénéfice.

Nicolas Sarkozy leur avait déjà donné son agrément. A l'ouverture de ces Etats généraux, il donna le ton d'une chanson que nous entendrons en boucle : « *Je m'interroge sur la portée de l'article 1^{er} de la loi Bichet, selon lequel "la diffusion de la presse imprimée et libre", quand cette loi n'offre en réalité aucune flexibilité ? Et de conclure : "nous devons aller plus vite, plus loin, plus fort"* ».

Promulguée le 20 juillet 2011, la loi sur la régulation du système de distribution de la presse vient s'inscrire dans le calendrier de la dissolution de l'héritage de 1947 et des principes émis par le Conseil national de la résistance (CNR) en 1944.

Le syndicat de la presse quotidienne nationale (SPQN) a confié, en avril dernier, au cabinet Kurt Salmon, le soin d'étudier les moyens de distribuer les journaux en dehors du système actuel. Des quotidiens nationaux seraient ainsi disposés à « bénéficier » du réseau de la presse quotidienne régionale (PQR)...

Fin juin, le groupe Lagardère cède les 49 % de sa participation à Presstalis, abandonnant ainsi son rôle d'opérateur historique. Dans le même temps, la direction générale de Presstalis présente un projet de « mesures urgentes » applicables dès la fin de l'année avant de dévoiler un « plan stratégique 2013 ».

Le 1^{er} juillet, les NMPP, devenues Presstalis en décembre 2009, ont changé de statut juridique. L'entreprise est désormais une société à actions simplifiées (SAS) détenues à 75 % par la coopérative des magazines et à 25 % par celle des quotidiens.

Avec une trésorerie asséchée, Presstalis s'apprête à céder des actifs, notamment la filiale MédiaKiosk et certainement la plus lucrative, au leader mondial de l'affichage JCDecaux.

La crise aidant, la distribution de la presse est dans la tourmente libérale comme peut l'être la distribution de l'information avec la remise en cause du statut de l'AFP, autre sujet d'ailleurs abordé dans ce numéro.

Bras de fer à l'AFP

Ambiance tendue dans le rassemblement du personnel gréviste devant l'AFP, alors que le conseil d'administration est réuni dans les étages de l'immeuble paquebot de la rue Réaumur. Cet arrêt de travail de 24 h, le 4^e depuis le mois de mai, exprime l'exaspération des salariés vis-à-vis du PDG Emmanuel Hoog et de son comparse, le sénateur UMP Jacques Legendre, missionnés par le pouvoir pour casser le statut de l'AFP.

Pourtant le verdict du personnel de l'AFP est tombé le 8 septembre 2011. Près de 90 % des salariés ont adopté une motion de défiance présentée par l'intersyndicale unanime (CGT-SNJ-CFDT-FO-SUD-CGC-SAJ) à l'encontre d'Emmanuel HOOG. Cette motion « demande instamment au PDG d'en finir avec les manœuvres indignes contre l'agence et ses salariés et à renoncer à promouvoir le projet de changement de statut proposé par le sénateur UMP Jacques Legendre, qui comporte de lourdes menaces pour la survie, l'indépendance et l'image de l'agence dans le monde entier ».

La bataille dure depuis plusieurs mois. La proposition de loi du sénateur Jacques Legendre devait être présentée, en catimini, durant le mois de juin.

C'était sans compter sur la réaction vigoureuse des salariés, dont deux jours de grève largement suivie, les 26 mai et 8 juin, ont entraîné un report de la présentation du texte à l'automne 2011.

Cette proposition de loi, manifestement rédigée sur instruction du PDG de l'AFP par le directeur général adjoint M. Fabrice Bakhouché (selon le dossier de Samir Douaihy) en dépit des dénégations de M. Hoog, a pour objet de transformer l'AFP en agence d'Etat. La totalité de ses 16 articles fait peser de très graves menaces sur l'indépendance, la pérennité et le développement de l'AFP comme nous l'affirme la CGT toutes catégories dans son communiqué du 30 mai 2011 :

- Mise sous tutelle de l'Etat, tutelle financière, tutelle de gestion et fort risque de mainmise sur le conseil d'administration.
- Financements précarisés : l'AFP n'exercerait plus en elle-même une mission d'intérêt général, elle exercerait des activités purement commerciales complétées par « des missions d'intérêt général » qui seules seraient compensées (par forcing en totalité) par des fonds publics.
- Réduction de son périmètre d'activité avec interdiction d'être présente en tant que telle sur l'internet (alors que l'agence y est déjà !).



Rassemblement du personnel devant l'AFP, le 15 septembre 2011.

C'est la condamnation du développement de l'AFP.

Pour Emmanuel Hoog, comme pour le précédent président, Pierre Louette, qui a du jeter l'éponge et démissionner devant la résistance syndicale, l'objectif est de casser le statut de 1957.

En effet, la loi datée du 10 janvier 1957, pierre angulaire de l'AFP, précise à l'article 2 :

« L'agence France Presse ne peut en aucune circonstance tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information ; elle ne doit, en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique. »

Ces principes ne sont pas Sarko-compatibles.

L'omni-président a le regard rivé sur l'échéance électorale de 2012.

« Il » s'arroge le droit de nommer les dirigeants de France Télévision et Radio France. Le contrôle de l'information via « ses amis » peut contribuer activement à la survie de son pouvoir en tant que système personnel et clanique.

La SNJ-CGT a d'ailleurs protesté, à travers un communiqué du 27 septembre 2010 « contre la mise en coupe réglée de la rédaction » et fait état « d'une ingérence excessive dans le choix des papiers, de leur angle allant jusqu'à la censure », « des choix éditoriaux contestables, incompatibles avec un traitement équilibré de l'actualité car complaisants avec le pouvoir ».

La décision de modifier les statuts de l'AFP est de nature profondément idéologique. Elle s'inscrit dans la remise en cause du programme du Conseil national de la Résistance (CNR) adopté dans la clandestinité le 15 mai 1944 et qui a précédé de cinq mois l'irruption, armes à la main, le 20 août 1944,



des journalistes dans l'agence qui devint l'AFP.

Le sénateur Jacques Legendre, équilibriste missionné par le gouvernement, est bien connu du SGLCE. C'est lui qui a initié les modifications mortifères de la loi Bichet, votées par le parlement le 5 juillet 2011. Modifications sonnant le glas du statut coopératif de la distribution de la presse, lui aussi issu du programme du CNR, dont les effets provoqueront à court terme la faillite des titres à faible tirage.

Pour casser le statut de 1957, Emmanuel Hoog ne recule devant rien.

Ainsi, il met à profit une curieuse coïncidence : dans un courrier adressé le 22 août 2011 par la commission européenne, celle-ci interroge le gouvernement sur les abonnements d'Etat à l'AFP qui constitueraient, selon les bureaucrates de Bruxelles, une infraction à la concurrence. Notre zélé PDG saute aussitôt sur l'occasion pour demander d'accélérer le vote de la loi Legendre...

Or, depuis plusieurs années, la CGT réclame en vain qu'une lettre soit écrite, rappelant la mission d'intérêt général de l'AFP. Ce qui suffirait à éviter les contestations de Bruxelles.

Le 17 août 2011, un article du *Canard enchaîné* intitulé « un ancien de l'Elysée dépêché à l'AFP » révèle que Hoog « a appelé à la rescousse un cabinet de

conseil en communication, Média 9 » créé par l'ancien porte parole adjoint de l'Elysée et conseiller de Sarkozy. Ce jeune loup, dénommé Pierre Jérôme Henin, a ensuite chapeauté la communication de l'UMP lors de la campagne des élections Européennes...

Consultant de Hoog... et conseiller de Ben Ali.

Ce que ne signale pas l'hebdo satirique, c'est que ce M. Henin est aussi le beau-frère de Roberto Agostinelli, l'un des deux « donateurs » des vacances à 44 000 € de Nicolas Sarkozy en 2007 à Wolfeboro, dans l'état américain du New Hampshire.

En outre, le site Tunisia Watch rapportait le 20 août 2009, que le cabinet Média 9 avait été, avec le « *club Business France Tunisie* » chargé de « *prendre en main la stratégie de communication du Président Zine el Abédine Ben Ali en vue de l'élection présidentielle tunisienne de la même année...* »

Le consultant Sarkoziste aurait proposé la rémunération de 14 300 euros par mois pour mettre en œuvre des « *stratégies d'action* » avec la création d'un « *groupe de porte parole* » et de « *lobbying* » exposé dans un document de 17 pages, pour appuyer, dès la rentrée, la proposition de loi Legendre.

Ces révélations ont provoqué l'indignation et la condamnation de tous les syndicats, qui après la convocation d'un Comité d'entreprise extraordinaire le 2 septembre, ont

appelé à une grève largement suivie ce même jour.

Le 15 septembre, à l'issue du conseil d'administration, une déclaration votée à l'unanimité moins une abstention de l'administrateur non journaliste (CGT), exprime la volonté du conseil d'administration d'« *engager les démarches visant à la sécurisation des ressources publiques* (de l'AFP) *dans le cadre de ses missions d'intérêt général. Ces démarches conduites par le président doivent se faire dans la plus étroite concertation avec le personnel de l'agence* »... Le volet portant sur le projet de modification de la gouvernance est soigneusement évité...

Pour la CGT, c'est à l'Etat d'accomplir les démarches de sécurisation et on constate que l'épée de Damoclès de la proposition de la loi Legendre subsiste...

Le syndicat Général du Livre et de la communication écrite (SGLCE), avec les techniciens de l'agence et tous ses syndiqués, est résolument engagé dans la bataille pour le rejet de la proposition de loi Hoog-legendre.

Avec ou sans Monsieur Hoog, la CGT continuera à défendre le statut d'indépendance, novateur et toujours actuel, de l'AFP.

Yann VOLANT

Suite de la page 2

Actualités

La CE est informée de la présence du syndicat à la Fête de l'Humanité, en partenariat avec le Vietnam. L'inauguration du stand aura lieu le jeudi et les débats en présence de personnalités politiques et de représentants syndicaux le vendredi.

Marc Norguez, concernant le secrétariat, évoque le contexte qui nous a obligés à resserrer la structure politique et administrative du syndicat. Il rappelle les décisions de répartition des tâches et les fonctions des secrétaires.

- Pascal Akoun / trésorier ;
- Martial Le Bihan et Laurent Jourdas : entretien du bâtiment, copropriété et relations fournisseurs ;
- Jean-Philippe Maréchal prend en charge le labeur en Île-de-France ;
- Jean-François Ropert n'a pas encore en charge un domaine précis même si aujourd'hui, il intervient sur les relations avec les journalistes et la protection sociale ;
- Guillaume Thomas-Florès a exprimé le souhait de ne plus occuper le poste de secrétaire à l'organisation pour prendre en charge la commission juridique et le nouveau pôle com-

munication regroupant Livre parisien et site Internet du syndicat.

Il note la première décision de la copropriété d'engager les travaux de rénovation de l'ascenseur.

Il propose de procéder, conformément aux statuts, à l'élection du secrétaire administratif (un candidat Laurent Joseph). Les membres de la CE se prononcent. Laurent Joseph est élu secrétaire-administratif à l'unanimité des membres présents.

Un camarade précise le rôle et l'implication de la commission Loisirs au sein du syndicat et rappelle que le responsable de cette commission siège comme invité permanent au bureau syndical.

Congrès fédéral du 14 au 17 novembre 2011 Marc Norguez présente les documents et les enjeux autour de ce congrès. Il revient sur l'intervention de Marc Peyrade à notre congrès. Il estime que, dans son intervention, le secrétaire de la fédération valide une structuration syndicale autour de 3 filières et de 3 syndicats se déclinant comme suit ; le SIP pour les imprimeries, Info.com pour les sièges éditoriaux, cantonnant le SGLCE à la Distribution. Il souligne que nous ne partageons bien évidemment pas ce choix.

Il évoque également la demande de la fédération, à l'occasion du renouvellement du mandat de représentant syndical au Conseil

supérieur des Messageries. Pour valider la désignation de Laurent Jourdas, candidat à ce poste, la Filpac exige qu'il soit membre du CEN. Marc précise qu'il ne renouvellera pas ses mandats à la Filpac, préférant se consacrer à son mandat de secrétaire général du syndicat.

Plusieurs camarades interviennent, estimant que l'on doit être présent au sein des instances fédérales pour les faire évoluer, s'interrogeant sur l'implication de la commission Loisirs du syndicat dans la préparation du congrès fédéral, soulignant que l'on ne doit pas désertier les structures syndicales et continuer à se battre et que nous devons mener la bataille sur le terrain politique et ne pas nous limiter à participer en tenant le bar via la commission Loisirs.

D'autres évoquent les relations difficiles avec la Filpac, ils comprennent et partagent le choix de Marc de ne pas se représenter au CEN ni au secrétariat, rappellent le rôle des fédérations dans la mise en œuvre des Conventions collectives. Ils s'interrogent sur la possibilité de faire évoluer la Filpac et proposent de préparer le congrès fédéral autour de plusieurs thèmes tels que son positionnement lors des États généraux de la presse, les revendications, l'évolution de la Filpac vers une fédération de la communication. Ils estiment que le syndicat doit être porteur de propositions au congrès de la Filpac.

Les salariés de l'imprimerie du Monde et de la presse quotidienne nationale sur la route du tour de France

Une centaine de militants de la CGT s'est réunie le dimanche 24 juillet 2011 en milieu de matinée à l'imprimerie du Monde.

Comment ne pas réaliser une telle initiative alors que le Tour de France passait devant l'imprimerie du Monde ?

Pour mémoire, l'imprimerie du Monde est installée depuis juin 1989 à Ivry-sur-Seine. Elle a imprimé et continue d'imprimer Le Monde et Les Echos. Elle a également, dans le passé, imprimé une partie du Parisien, Info Matin, Aden, 20 Minutes le dimanche soir, Le Journal du Dimanche, Direct Matin... Ce sont au total des millions d'exemplaires qui sortaient quotidiennement de cette imprimerie.

2004 fut l'année d'un accord paritaire signé entre les dirigeants du Monde et les organisations syndicales CGT. Une réorganisation importante eut lieu dans les équipes, 92 emplois furent supprimés, la direction s'engageait à moderniser l'imprimerie.

Depuis, que s'est-il passé ?

La direction n'a pas respecté ses engagements, elle n'a pas investi dans du matériel moderne alors que ses concurrents, eux, n'ont pas hésité à le faire.

La charge de travail, pourtant importante, s'est amoindrie et cela s'amplifie avec l'annonce récente du départ du quotidien Les Echos pour l'Imprimerie à Tremblay en novembre 2012.

La direction du Monde porte l'entière responsabilité de la situation de l'imprimerie du Monde et des 240 salariés y travaillant.

Mais revenons au dimanche 24 juillet. Malgré une situation préoccupante, c'est dans la joie et la bonne humeur que les mi-

litants se sont concentrés sur leur tâche : mise en place d'un barnum, musique, barbecue, sans oublier la décoration de l'entreprise et de ses alentours, les banderoles, les ronds de bobines avec tags sérigraphiés (remerciements au passage les artistes du JO, qui se reconnaîtront).

Cette journée, haute en couleur, a pris des airs de fête comme il se doit lors d'une compétition sportive.

Une fois installés, il ne nous restait plus qu'à distribuer nos tracts, échanger nos tee-shirts et autres autocollants avec les voitures de la caravane, applaudir et encourager les coureurs pour l'exploit qu'ils venaient d'accomplir.

C'est donc en joignant l'utile à l'agréable que la journée a été une totale réussite et qu'une part de bonheur a été trouvée dans la lutte.

Contrairement aux coureurs du Tour de France, ce n'est pas notre dernière étape. La direction doit s'attendre à une rentrée mouvementée si les propositions qu'elle a faites en matière de pérennité d'entreprise et d'emplois ne sont pas à la hauteur des attentes des salariés.

Loin d'être résignés, les salariés sont déterminés à ne pas se laisser faire !

Communiqué de la section SGLCE du Monde Imprimerie



Les 10 exigences de la CGT

1. Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux

- ✓ Dans le privé, ouverture des négociations annuelles obligatoires par anticipation sur 2012 ;
- ✓ dans le public rouvrir la négociation salariale ;
- ✓ porter le Smic à 1 700 euros brut par mois ;
- ✓ résorber les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes.

1 salarié sur 2 gagne moins de 1 500 euros par mois ; l'écart salarial demeure de 25 % entre les hommes et les femmes ; 8,2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 954 euros par mois et la moitié avec moins de 773 euros ; les salaires ont eu la plus faible progression les dix dernières années ; pour la première fois depuis 1945, la masse des salaires versés en 2009 dans le privé a été inférieure à celle de 2008.

2. Contrôler les aides publiques aux entreprises

- ✓ Respect des critères de création d'emplois ;
- ✓ conditionner aux politiques salariales ;
- ✓ donner des moyens d'intervention aux représentants des salariés sur le bien fondé et l'usage de ces aides.

Montant des exonérations fiscales et sociales et autres aides publiques aux entreprises : 170 milliards d'euros = 9 millions de Smic annuels (cotisations sociales comprises).

3. Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements

- ✓ Majorer les cotisations chômage employeur sur les emplois précaires ;
- ✓ élargir l'assiette des cotisations et contributions sociales aux primes, stock-options, intéressement. (1,3 milliard d'euros de recettes) ;
- ✓ élargir les pouvoirs d'intervention des salariés et de leurs représentants dans leur entreprise, leur groupe, voire leur filière d'activité ;
- ✓ reconnaître la pénibilité des métiers ouvrant droit à un départ anticipé en retraite.

Le système d'indemnisation du chômage ne bénéficie qu'à moins d'un chômeur sur deux. Le chômage des plus de 50 ans touche 810 000 personnes, soit 300 000 de plus qu'en 2008. Mesure spécifique pour les chômeurs en fin de droits, condamnés au RSA après une carrière complète du fait de la réforme des retraites.

4. Suppression des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires

- ✓ Privilégier les créations d'emplois et l'augmentation des salaires.

186 millions d'heures supplémentaires au 2^e trimestre 2011. équivaut à 400 000 emplois en rythme annuel. 3 milliards d'euros de perte de recettes pour la Sécurité sociale.

5. Stopper les suppressions d'emplois

- ✓ Orienter les investissements dans le développement industriel, la recherche et la préservation de l'environnement et créer les emplois nécessaires.
- ✓ Stopper la suppression d'un fonctionnaire sur deux et créer de nouveaux postes dans la fonction publique et les services publics, outils de cohésion sociale et d'efficacité économique et sociale.

6. Développer les politiques publiques et les moyens des services publics

- ✓ Education,
- ✓ santé,
- ✓ recherche,
- ✓ infrastructures...

7. Réformer la fiscalité en profondeur

- ✓ Accroître la progressivité de l'impôt sur le revenu et créer de nouvelles tranches pour les hauts revenus,
- ✓ augmenter l'impôt sur la fortune (ISF),
- ✓ supprimer les niches fiscales inutiles selon leur impact économique et social,
- ✓ soumettre à cotisation tous les revenus sans distinction,
- ✓ alléger les impôts indirects (TVA) qui pèsent

proportionnellement plus sur les plus modestes,

- ✓ réformer l'impôt sur les sociétés en pénalisant le versement de dividendes et la spéculation pour favoriser l'investissement, l'emploi et les salaires,
- ✓ revoir la fiscalité locale afin de réduire les impôts et taxes sur les ménages à revenu modeste,
- ✓ réformer le financement de la protection sociale.

8. Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits pour :

- ✓ Financer l'investissement productif : l'emploi, la formation, la recherche, les équipements.

En Europe et dans le monde

9. Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux

10. Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique :

- ✓ Création par les états d'un fond, avec le concours de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour financer le développement social et économique et réduire les inégalités.

Les états ont su créer un fonds de 750 milliards d'euros pour sauver les financiers.

Copy Conform'
Copieur - Fax - Imprimante

consession
RICOH

La société Copy Conform' vous orientera vers
les solutions bureautiques les mieux adaptées

Sté COPY CONFORM'
22 rue Beffroy, 92200 Neuilly/Seine
Tel: 01.46.24.02.66
Fax: 01.46.24.01.81

Copy Conform'

"Qui paie les dettes d'autrui, gravement s'appauvrit"

« **L**a zone euro vole au secours de la Grèce pour assurer sa survie », voici ce que titrait *L'Express* le 22 juillet 2011.

Dit comme ça, on a l'impression que les pays européens les mieux gérés sont allés sauver de la faillite ces paniers-perçés de Grecs incapables de gestion rigoureuse. Ce qui fait dire à mon boucher (qui pourtant ne lit pas *L'Express*) : « On va encore payer pour ceux qui font n'importe quoi ! ». Mais qu'en est-il au juste ?

Dans le n° 343 du *Livre Parisien*, nous avons tenté de montrer comment la Finance dérobait aux travailleurs le fruit de leur labeur dans un article intitulé « On nous vole et on nous ment ! ».

Les risques évoqués alors sont malheureusement devenu réalités.

A l'automne 2008, afin de les « sauver de la crise », les états avaient distribué aux banques des centaines de milliards pris en partie sur les budgets nationaux mais aussi en empruntant à des banques, parfois les mêmes auxquelles ils allaient distribuer cet argent.

Afin de budgétiser ces sommes, ces états ont mis en place des politiques d'austérité contre leurs populations, d'autre part ils se sont lourdement endettés auprès des banques qu'ils tentaient de renflouer. Les états les plus endettés se sont vus imposer par les organismes de crédit les taux d'intérêts les plus élevés selon la bizarre logique capitaliste qui fait toujours payer le plus à ceux qui possèdent le moins. C'est le cas de la Grèce, mais aussi du Portugal à qui les banques prêtent au taux de 14,8 %.

Devant le risque que la Grèce ne puisse rembourser ses emprunts, soit par impossibilité



matérielle, soit par refus de la population de supporter cette injuste austérité, les gouvernements des pays de la zone euro ont accepté de racheter aux banques les reconnaissances de dettes de l'état grec. Et ce, avec l'argent des populations européennes, issu des programmes d'austérité passés ou à venir, ou encore avec de nouveaux emprunts, qu'il faudra bien rembourser un jour.

N'en déplaise à mon boucher, cet argent n'est pas allé dans les poches d'une population grecque insouciante et dépensière mais bien dans les coffres de banques aux capitaux internationaux.

Par contre là où il a raison, c'est qu'on a payé, on paie et on paiera encore !

Les politiques drastiques de réduction des dépenses sociales mises en place dans à peu près tous les pays d'Europe mais aussi aux USA, mettront les populations dans des états d'indigence qui interdiront toute reprise de l'économie par la consommation.

Les salaires perdront de leur pouvoir d'achat, les services publics seront dépouillés, des emplois supprimés partout, l'épargne populaire dévalorisée, les peuples pourront de moins en moins se loger, se soigner, se nourrir correctement, toute revendication sociale sera présentée comme irréaliste et suicidaire... Les recettes fiscales seront de moins en moins importantes, puisque les pauvres ne pourront plus payer et que les riches refuseront de le faire. Les états endettés le seront de plus en plus et chaque remède administré à la société malade ne fera qu'empirer la maladie.

Et ce seront les populations qui seront victimes, car les capitalistes, eux, attendront sagement une reprise, un rebond, qui surviendra assurément, mais après combien de souffrances, de privations, de conflits et de misères ?

Pourtant les actionnaires des banques trouvent normal d'empocher les bénéfices quand il y en a, pourquoi serait-ce aux états et aux populations de renflouer leurs pertes sans contrepartie ? Pourquoi les Etats ne pourraient-ils fi-

nancer ce renflouement en prenant sur les bénéfices accumulés dans le passé plutôt que dans la poche des salariés ? Quelle mystérieuse raison s'y oppose ? Un choix de classe, simplement !

Alors rien n'est joué, si on ne les laisse pas faire et que les salariés refusent de payer, si la mobilisation déjà entamée dans certains pays devient une règle de comportement des populations touchées par la crise, que ces mobilisations évitent le piège de l'apolitisme et du refus d'être assimilé à tel ou tel syndicat ou parti, en mettant en avant des revendications claires qui prennent vraiment la logique capitaliste à contre-pied, alors oui, on pourra stopper le maelström infernal de l'appauvrissement généralisé.

D'ores et déjà, dans les entreprises et dans la cité, il nous faut battre en brèche la logique d'acceptation de la crise que tentent de nous imposer nos patrons et gouvernants.

La CGT propose 5 mesures d'urgence pour faire face à cette offensive :

1. Créer des emplois et augmenter les sa-



laire : refusons les pertes d'emplois, embauchons autant que de besoin, partageons le travail, refusons la perte de pouvoir d'achat.

2. Mettre fin à l'austérité :

halte à la destruction des services publics utiles à la population...

3. Conditionner toute aide publique au respect de l'emploi et des salaires :

les entreprises qui détruisent l'emploi ne peuvent pas prétendre à une aide de la collectivité.

4. Augmenter les impôts sur les hauts revenus, ceux du patrimoine et du capital :

il est normal que les riches paient pour une population qui les a enrichis.

5. Créer un pôle financier public :

il faut retirer aux banques privées le pouvoir de ruiner toute une population, l'argent public doit être géré par le public.

Faire monter ces revendications deviendra vite une question de survie.

Thierry FRONTY





Intervention de Laurent Mardelay

Délégué syndical CGT du *Figaro*, 30 mai 2011

La CGT du *Figaro* vient d'obtenir un joli succès lors des élections professionnelles en mars dernier. Elle obtient plus de 23 % des voix sur l'ensemble de l'entreprise, devenant la deuxième organisation syndicale sur l'ensemble des collègues. Elle obtient des élus dans tous les collèges, cadres, employés et journalistes aussi bien au Comité d'entreprise qu'aux délégués du personnel.

Ce résultat n'a pas été simple à obtenir, car la situation depuis 4 ans n'a pas beaucoup évolué : il y a toujours dans les sièges éditoriaux, plusieurs syndicats CGT (SGLCE, SNJ-CGT, Infocom, Ufict, correcteurs) qui se disputent les mêmes catégories de salariés, ce qui rend parfois peu lisible l'action de la CGT.

Avant les élections, et parfois contre l'avis des appareils syndicaux, les syndiqués CGT du *Figaro* se sont prononcés pour une liste unique CGT. Nous avons pu faire taire nos différences à un moment où la division aurait pu être fatale à la CGT avec les nouvelles dispositions de la loi sur la représentativité syndicale. Enfin comment expliquer aux salariés la présence de deux listes concurrentes CGT, cela aurait ouvert un boulevard aux autres organisations syndicales.

Notre travail en collectif CGT a donc porté ses fruits, y compris avec Infocom, même si les relations sont parfois tendues, et elles le sont particulièrement en ce moment. Nous avons pu démontrer que la CGT est un syndicat responsable

et qui défend les intérêts des salariés. Notre collectif s'est renforcé ces derniers mois avec l'arrivée du *Particulier*, ce qui nous a permis de réaliser quelques adhésions au SGLCE et au SNJ-CGT. Enfin, depuis le début de l'année, le service maintenance a rejoint *Le Figaro* et a pu prendre part avec nous avec succès aux élections professionnelles. La CGT est maintenant présente dans tous les secteurs du groupe Figaro.

Au niveau du SGLCE, la situation a évolué depuis 4 ans. Une partie des ouvriers du secteur préparation en Presse sont passés sous convention journaliste. Le SGLCE avait alors convenu avec le SNJ-CGT d'une double appartenance syndicale de ces syndiqués. Cette double appartenance a permis de renforcer les liens entre les deux syndicats. Aujourd'hui trois membres du SGLCE participent aux travaux du comité national du SNJ-CGT et deux en sont membre du bureau national. Le dernier congrès du SNJ-CGT à Lille, a vu la participation d'une importante délégation du SGLCE. Ces échanges nous permettent de mieux appréhender les situations dans l'audiovisuel ou la presse en province. Les journalistes quant à eux reçoivent un éclairage sur les problèmes de fabrication des quotidiens ou de la distribution.

Ce travail en commun a permis de mettre en place une commission PQN où se retrouvent des représentants du SGLCE et du SNJ-CGT. Cette commission se compose de journalistes du *Monde*, de *Paris-Turf*, du *Figaro*, des *Echos*, de *l'Humanité*, de *La Tribune* (dont les salariés luttent en

ce moment pour la survie de leur titre et de leur emploi), du *Parisien*, de *Libération*... Il existe également une commission pour la presse magazine avec Prisma, Mondadori, *Le Nouvel Obs*... et une commission pour la presse régionale. Nous avons pu travailler ensemble sur des dossiers nouveaux comme les droits d'auteurs, le bi-media, les pigistes...

Cette situation de double appartenance devait être provisoire et elle dure depuis maintenant 4 ans. Marc Norguez vient de le rappeler, cela durera tant que nécessaire. Il n'est pas question de choisir l'un ou l'autre de ces syndicats. D'ailleurs, les orientations du 49^e congrès de la CGT nous donnent un peu raison : les champs professionnels des fédérations CGT doivent être reconsidérés. Ce travail en double appartenance s'inscrit totalement dans cette redéfinition des champs professionnels. Voici maintenant 4 ans que nous y travaillons, SGLCE et SNJ-CGT.

La redéfinition des champs ne concernent évidemment pas seulement le SGLCE et le SNJ-CGT. La Filpac est bien sur concernée au premier chef. Elle doit engager, avec ses syndicats, rapidement aussi des discussions avec le SNJ-CGT et la Fédération du Spectacle, sans chercher à absorber les uns ou ignorer les autres. Nous avons ensemble construit un groupe professionnel de protection sociale; il serait dommageable que nous arrivions pas à construire ensemble une nouvelle fédération pour répondre aux défis qui attendent les salariés de ces secteurs.

Bulletin officiel du Syndicat général
du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui – 75013 PARIS.

N° de Commission paritaire :
0115 S 07117. – N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce – 75014 Paris
Tél. : 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication
et de rédaction : Norguez Marc.

Rédacteur en chef :

Thomas Flores Guillaume.

Comité de rédaction :

M. Lopes, M. Pavard, Y. Volant,

Th. Fronty

Photos : J.-P., M. Lopes





APEX
Au service des élus et des CE
les clés pour anticiper

Voir clair dans la stratégie de l'entreprise, décrypter les bilans, identifier les zones d'ombres... à l'heure de la mondialisation, les élus des comités d'entreprises ont besoin d'informations pertinentes et d'analyses claires et précises. Apex est un cabinet indépendant de diagnostic et de conseil économique, social et financier au service des élus et des CE. Pour anticiper les plans de l'entreprise et de ses actionnaires, pour obtenir des engagements précis des directions, Apex apporte une expertise critique, des chiffres, des faits et des arguments qui ouvrent un vrai dialogue social et qui permettent d'agir avec clarté.

**ANTICIPER LES PLANS
de la «World Company»**

APEX 17 bd Poissonnière - 75002 Paris
Tél. 01 53 72 00 00 - www.apex.fr





Intervention d'Emmanuel Vire

Secrétaire général du SNJ-CGT, 1^{er} juin 2011

En tant que journaliste, militant syndical et secrétaire général du Syndicat national des journalistes CGT, le 2^e syndicat de la profession, je voulais d'abord vous remercier de votre invitation. Je n'ai pu assister aux deux premières journées de vos travaux mais je sais, par la présence de camarades du SNJ, que vos débats ont été riches et animés.

Le SNJ partage complètement l'analyse développée dans votre rapport d'activité et votre document d'orientation. Il suffit de relire le préambule de notre document d'orientation, adopté à notre dernier congrès de Lille en mars 2010 :

« Face à la crise sans précédent du système capitaliste et ses répercussions dans la presse, aussi bien en termes de contenu que de conditions de travail, le SNJ-CGT occupe un rôle moteur dans les luttes. Il ambitionne de se renforcer pour des conquêtes sociales, une information pluraliste et citoyenne, réalisée par des journalistes avec un statut qu'il faut renforcer.

La crise du capitalisme, la financiarisation de l'économie et de la presse, amplifient l'explosion de la précarité, du chômage, la régression des niveaux de vie et créent de fortes inquiétudes.

Au nom du profit, du libre entrepreneuriat, les mises en compétition deviennent la règle dans les entreprises de presse comme dans toutes les autres, en France, en Europe et dans le monde.

Suppression de milliers d'emplois, attaques toujours plus fortes contre les acquis sociaux, plans massifs de licenciements : le gouvernement et le patronat agissent de concert pour démanteler le système de protection sociale et l'ensemble des acquis obtenus depuis la Libération. Ils s'appliquent à faire payer la crise de ce système aux salariés.

Le SNJ-CGT se bat pour promouvoir un autre choix de société que le capitalisme et une autre économie fondée sur l'appropriation sociale, le respect des hommes, de leur santé, de leurs territoires, de leur environnement, et articulée autour des principes de solidarité et de satisfaction des besoins collectifs. »

C'est bien parce que nous partageons le même idéal que nous nous retrouvons au quotidien dans les luttes, aussi bien au niveau national que dans les entreprises.

Ensemble nous défendons et revendiquons une information pluraliste; une information recherchée et vérifiée, qui ne se

contente pas de l'événementiel, replace le factuel dans son contexte et ouvre des pistes de réflexions aux citoyens.

Ensemble nous dénonçons la confusion grandissante entre information et communication et nous combattons toutes les dérives de l'information, tant en terme d'information spectacle que d'audimat.

En 2012, nous en serons à 17 ans de président de droite et à une décennie de contrôle du parlement par cette même droite. Comme beaucoup de gens de ma génération je ne le supporte plus.

Un changement de majorité doit impliquer des ruptures fortes avec les politiques libérales, xénophobes, anti-sociales menées par le pouvoir sarkozyste et ses prédécesseurs.

Une nouvelle ambition pour stopper l'offensive de la droite contre le service public et les acquis nés de la Libération et du Conseil national de la résistance.

Une nouvelle ambition pour stopper aussi les dérives autoritaires du pouvoir Sarkozyste en matière de contrôle de l'information. Car son quinquennat a été riche en la matière :

- Décision dès son élection de nommer les responsables de l'audiovisuel public ;
- Dans le cadre de l'affaire Bettencourt cambriolage de journalistes et surtout espionnage par la police de confrères au mépris de la loi sur le secret des sources votée en 2010. C'est donc ceux là mêmes qui sont chargés de veiller au respect des lois qui les foulent au pied pour protéger une caste de nantis.

Un pouvoir qui n'hésite pas à traquer les journalistes, à mettre en cause la liberté d'information, à empêcher les journalistes d'enquêter sur les affaires qui touchent au sommet de l'appareil d'Etat, pour trainer dans la boue des titres et des médias qui ne sont pas à la botte. Je pense ici aux attaques immondes de responsables UMP contre le site Mediapart.

Toutes ces dérives poussent les citoyens à ne plus avoir confiance dans les différentes sources d'information. La désaffection du public doit en priorité nous questionner sur la dégradation de la qualité de l'information.

Et sans un renforcement des pouvoirs de contrôle donnés aux journalistes pour se li-





bérer des pressions des puissances d'argent il n'y aura pas d'indépendance et de renforcement du pluralisme.

Car la profession de journaliste est en danger. On assiste depuis une vingtaine d'années à la financiarisation des groupes de presse et à leur industrialisation. Financiarisation illustrée par la constitution d'oligopoles comme Lagardère, Bertelsmann, Mondadori mais aussi par la concentration des groupes de presse régionaux comme Ebra ou Centre France.

Le partage du territoire se poursuit entre quelques groupes le plus souvent adossés à des banques. Crédit Mutuel, Crédit Agricole... la presse régionale est aujourd'hui entre les mains d'actionnaires qui se moquent du pluralisme. Le Crédit Mutuel, avec, dernièrement, le rachat du groupe Est Républicain, souhaite se constituer un empire régnant sur tout l'est du territoire.

Les résultats de ce monopoly géant sont désastreux pour la qualité de l'information et l'indépendance des rédactions : projets de mutualisation des contenus, fusion des rédactions, baisse des effectifs, augmentation de la charge de travail... Les patrons de presse et les actionnaires instaurent, dans des groupes de plus en plus complexes, des règles qui méprisent les droits les plus élémentaires des journalistes.

L'annonce en avril de la fusion des rédactions de *La Voix du Nord*, de *Nord Eclair* et de *Direct Lille* ne peut, une fois de plus, que nous inquiéter. Les patrons ne respectent pas l'indépendance des titres, bafouent les droits d'auteurs, multiplient les pressions sur les journalistes, et les salariés sont traités comme du bétail que l'on peut « vendre » s'ils ne sont pas sages.

Car les phénomènes de concentration impliquent toujours des stratégies de rationalisation, d'adaptation des activités – en fermant par exemple un titre jugé pas assez rentable – mais aussi d'intervention dans les choix éditoriaux. Réduction des centres de décision, concentration des directions de rédactions entre quelques mains sûres, externalisation de la recherche et du traitement de l'information avec comme conséquence l'accroissement du nombre de précaires, pigistes, CDD ou maintenant auto entrepreneurs.

Cette concentration des entreprises de presse a instauré une logique commerciale et concurrentielle dans les rédactions. Ce qui prime aujourd'hui dans les secteurs de l'écrit ou de l'audiovisuel ce sont les objectifs de vente – ou d'audience – et les recettes publicitaires. Le « marketing » prime sur la rigueur et la vérification de l'information, sur sa qualité, sa mise en perspective. Avec pour conséquence la mise en doute de la crédibilité des journalistes.

Pour les nouveaux managers des entrepri-



ses de presse il s'agit de contrôler les contenus et d'abaisser les coûts de fabrication afin de dégager les marges exigées par les financiers.

Il est donc capital et urgent de libérer les journalistes soumis à la pression économique et politique. Les journalistes doivent reconquérir l'information. Et en urgence !

Je sais que vous partagez nos objectifs. C'est le sens du travail que menons en commun avec la participation de Jean-François Ropert au bureau national du SNJ. Je souhaite que nous poursuivions et que nous approfondissions ce travail.

Surtout que les orientations du 49^e congrès confédéral sont claires. Les fédérations (et le SNJ a rang de fédération) doivent réfléchir à leur périmètre et organiser avant la fin 2011 des assemblées générales pour proposer, ou non, une évolution des structures. Nous l'avons dit à notre congrès. Là aussi notre document d'orientation est très clair :

« Le 49^e Congrès confédéral a décidé de restructurer les champs d'intervention des fédérations: le SNJ-CGT s'inscrit dans cet objectif.

Nous ne préjugeons pas de l'évolution du périmètre de la future fédération tout comme nous n'entendons pas figer la structuration actuelle.

Le SNJ-CGT préconise la création d'une nouvelle fédération des contenus. Mais parce que les journalistes ont un statut particulier, parce qu'ils ont besoin d'un syndicat pour défendre leurs droits particuliers et représentatif pour siéger dans des structures spécifiques comme la CCIJP, la CPNEJ, la CPNEF-AV, vu la présence d'un syndicat corporatiste majoritaire dans la profession, le Congrès du SNJ-CGT réaffirme la nécessité pour le syndicalisme défendu par la CGT de la pérennité et de l'autonomie du SNJ-CGT comme syndicat national dans cette nouvelle

structure. Les syndicats nationaux comme le SNJ-CGT doivent conserver leur organisation dans la Fédération à définir.

Mais aussi parce que leurs intérêts de salariés sont convergents avec ceux des autres salariés de la branche, le SNJ-CGT entend se rapprocher des autres organisations CGT du champ pour définir les règles de vie en commun. »

C'est dans cet esprit que des discussions avaient débutées avec la fédération du Spectacle et la FILPAC. Mais nous avons interrompu les discussions avec votre fédération car nous ne pouvons accepter qu'elle présente des candidats journalistes aux élections professionnelles alors que le SNJ-CGT présente ses propres listes. Avec à chaque fois, comme aux DNA ou à Sud-Ouest, la même conséquence : l'affaiblissement du poids de la CGT avec une réduction du nombre d'élus élus.

Le SNJ-CGT est devenu en 10 ans le 2^e syndicat des journalistes avec 20 % des voix aux élections à la commission de la carte de presse, progressant fortement. Depuis le début de l'année nous obtenons d'excellents résultats dans toutes les formes de presse et le plus souvent allié au SGLCE.

Nous pensons que la CGT a besoin d'un syndicat de journalistes fort et influent. C'est dans cet esprit que nous souhaitons saisir la commission des affiliations, qui sera constituée au CCN du mois de juin, afin que la confédération affirme que le SNJ est le syndicat des journalistes de la CGT.

Nous ne sommes pas dans une logique de division ou de conflit. Nous n'avons qu'un objectif : renforcer le poids et l'influence de la CGT auprès des journalistes.

Vive le SGLCE
Vive le SNJ
Vive la CGT



Intervention de Pascal Joly

Secrétaire général de l'URIF CGT

Tout d'abord, permettez-moi de faire un détour par l'actualité internationale riche et abondante.

Le monde bouge avec une grande rapidité. Il y a 20 ans, l'Amérique Latine était considérée comme l'arrière cours des Etats-Unis, avec des gouvernements souvent dictatoriaux, qui en étaient des serviteurs zélés. Depuis maintenant plusieurs mois, les peuples du Maghreb se soulèvent pour chasser les dictateurs installés depuis des décennies, qui se sont maintenus au pouvoir avec le soutien des gouvernements occidentaux. Ces peuples sont engagés dans un processus révolutionnaire inédit, et qui bouleverse bien des scénarii.

La question qui se pose maintenant est : jusqu'où ira ce processus révolutionnaire. Beaucoup à l'intérieur comme à l'extérieur du pays ont intérêt à ce que les changements engagés n'aillent pas trop loin, que le processus de changement soit entravé et surtout qu'il ne débouche pas sur des changements radicaux et surtout que soient préservés les intérêts économiques et politiques des pays occidentaux.

En France, et singulièrement en Europe, une intense bataille idéologique est engagée pour accréditer l'idée que les révolutions en cours sont synonymes de chaos, d'instabilité. Avec le conflit en Lybie, les gouvernements des grandes puissances capitalistes occidentales veulent envoyer un message aux peuples du monde entier. Si vous nous défendez, on ne vous laissera pas faire, si vous remettez en cause nos intérêts économiques, nous vous materons en allant jusqu'à vous faire la guerre. En tout cas, il y a un enseignement au moins à tirer de tout cela, c'est que nos gouvernants montrent autant d'empressement à « lâcher » ces dictateurs, qu'ils en ont eu pour les soutenir et les aider à se maintenir au pouvoir pendant des décennies et à réprimer leurs peuples.

Le monde des affaires et les gouvernants qui les servent n'ont aucun scrupule quand leurs intérêts sont en jeu. Il y a fort à penser que ces peuples qui réclament la liberté et la dignité ont aujourd'hui à faire face à des intrigues pour détourner le sens de leur révolution. Nous avons donc pour eux, et pour nous même, un devoir de solidarité. Nous nous sentons en communauté de destin avec eux.

Ce que les puissants craignent, c'est la contagion, jusque dans nos pays occidentaux. Regardez ce qui se passe sur notre continent et singulièrement en Espagne ! Les gens, les salariés, n'en peuvent plus de ces reculs sociaux à répétition, de cette volonté de leur faire payer les conséquences de la crise.

Mais, nous avons une situation historique paradoxale : une crise du capitalisme sans précédent, mais dans le même temps pas d'issue immédiate perceptible, car à leurs yeux, tout ce qui a été tenté en terme d'alternatives historiques au capitalisme a échoué. Les salariés identifient de plus en plus leurs difficultés quotidiennes les plus visibles au système capitaliste, mais cerne difficilement ce qu'il faudrait changer et pourquoi ? C'est une vraie question, pour nous syndicalistes, car nous savons d'expérience que l'espoir est porteur de mise en mouvement, de combativité, mais qu'à contrario, le manque de perspective un facteur de fatalité et de repli sur soi.

Observez le traitement réservé à toutes ces questions dans les principaux médias, j'en ai fait moi-même l'expérience et c'est assez révélateur. Prenez un sujet et zappez d'une chaîne de télévision à l'autre, la façon de traiter les sujets est souvent presque au mot prêt identique ! En France, il n'y a pas de Comité de censure, mais il y a chez la plupart des journalistes une grande identité idéologique commune, avec une constante : réduire l'information sociale à la portion congrue dans le traitement de l'actualité. Et malgré tout elle se fraye son chemin !

Il y a de plus en plus de conflits sociaux sur les salaires. Ce que veut éviter Sarkozy et son gouvernement, c'est que l'ensemble de ces luttes se fédèrent et convergent pour que cela devienne une revendication incontournable avec l'obligation d'y répondre.

Craignant la contagion, les dirigeants européens tentent de désamorcer les mobilisations et les conflits en cours. Nicolas Sarkozy invente la prime de 1 000 euros, très hypothétique, puisque qu'elle ne concernerait que les salariés dont les entreprises auraient des résultats financiers en hausse. Autrement dit, si par votre travail, vous permettez l'augmentation des dividendes des actionnaires, vous aurez peut être quelques miettes !

Embourbés dans leurs craintes, Sarkozy et Merkel invente le « pacte euros plus » qui voudrait constitutionnaliser le niveau des déficits et, également, empêcher toute politique alternative.

La prime de Sarkozy est en filiation directe avec ce « pacte pour l'euro plus » et son contenu en est directement inspiré.

La Région Ile-de-France est au cœur de cette stratégie de financiarisation de notre économie. Elle est la région incontournable pour aller vers cette orientation.

Le gouvernement, avec la faveur et la ferveur du Medef s'est doté des moyens législatifs pour arriver à ses objectifs comme la SGP. Il veut construire un réseau de transports qui favorise cette orientation et qui n'a pas pour vocation de répondre aux besoins sociaux des populations. Même si déjà, des rapports de force ont permis de faire bouger les lignes.

Dans ce scénario, il n'y a pas de place pour l'industrie, et a fortiori, celle liée au papier et à la presse. Les salariés quelque soit leur secteur d'activité ont donc un destin commun, tout ce qui est pensé, réfléchi et mis en place concernant l'aménagement du territoire et des politiques publiques doit répondre à l'objectif politique d'orienter le « Grand Paris » vers une mono-activité financière.

La CGT ne peut pas se désintéresser de ce qui bouge sous nos yeux. Nous sommes probablement à la veille d'une métamorphose de la région Ile-de-France, tant sur le plan économique que sociologique. Nous avons également un devoir d'anticipation.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons plus fonctionner dans la CGT d'une façon cloisonnée, au risque de passer à côté des véritables enjeux et donc par voie de conséquence, des intérêts des salariés.

Nous avons donc un devoir, si nous voulons continuer à exister pour et dans l'intérêt des salariés : celui de travailler ensemble.

Avec un objectif central, celui d'alimenter la lucidité politique et d'alimenter les luttes. Car il n'y aura pas et il n'y aura jamais de vrais changements sans luttes conséquentes et convergentes.

Merci à toutes et tous pour votre accueil et votre écoute.



ENSEMBLE, SAUVONS MUMIA

Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal
 rassemblant une centaine d'organisations et de collectivités publiques françaises
 MEMBRE DE LA COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT
 43, boulevard de Magenta 75010 Paris - TEL : 01 53 38 99 99 - FAX : 01 80 40 90 98 - E-MAIL : abujamal@free.fr
<http://www.mumiabujamal.com>



Le timbre Mumia BON DE COMMANDE

15€ les 10 timbres
 25€ les 20 timbres
 35€ les 30 timbres

Veuillez trouver ci-joint un chèque à l'ordre de
 « MRAP SOLIDARITE MUMIA »
 pour une commande de timbres

Merci d'inscrire également le nombre de timbres commandés au dos du chèque.

Aucune commande ne sera honorée pour moins de 10 timbres.

Ce bon de commande est à retourner avec votre règlement à :
 MRAP solidarité MUMIA
 43 Boulevard de Magenta
 75010 PARIS

>>> NOM & Prénom :

>>> Adresse d'expédition des timbres :



Vietnam INVITATION

M^{me} Thérèse NGUYÈN VAN KY,
Présidente de l'Union générale des vietnamiens de France

M^r Marc NORGUEZ, *Secrétaire général du SGLCE CGT*

ont l'honneur de vous inviter au vernissage de l'exposition,

« 35 ans de solidarité des ouvriers du livre avec le Vietnam ».

Jeudi 23 juin 2011 à 18 h 30, au siège de l'UGVF,
 16, rue du Petit Musc, 75 004 Paris, métro : Sully Morland

Le 23 juin dernier, le Syndicat et l'Union générale des Vietnamiens de France ont inauguré ensemble et proposé aux visiteurs une exposition relatant 35 ans d'engagements solidaires des militants et organisations du Livre avec le Vietnam et les syndicats vietnamiens.

Ce premier rendez-vous estival commémorant une longue histoire d'actions de solidarité s'est prolongé le troisième week-end de septembre sur la Fête de l'Humanité. À cette occasion, deux expositions ont pu être présentées aux visiteurs de nos stands respectifs, qui s'étaient réunis pour ces trois jours de fête et

de soutien engagé au journal créé par Jean Jaurès. Ensemble, les stands du Vietnam et du Livre parisien ont pu présenter les expositions "35 ans de solidarité des ouvriers du Livre avec le Vietnam" et "Solidarités internationales du SGLCE", du Nicaragua à la Palestine en passant par Haïti et Mumia Abu Jamal.



Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Août 2011	124,04	+ 0,5	+ 2,2
Juillet 2011	123,40	- 0,4	+ 1,9
Juin 2011	123,95	+ 0,1	+ 2,1
Mai 2011	123,85	+ 0,1	+ 2,0
Avril 2011	123,78	+ 0,3	+ 2,1
Mars 2011	123,36	+ 0,8	+ 2,0
Février 2011	122,36	+ 0,5	+ 1,7
Janvier 2011	121,79	- 0,2	+ 1,8
Décembre 2010	122,08	+ 0,5	+ 1,8
Novembre 2010	121,53	+ 0,1	+ 1,6
Octobre 2010	121,39	+ 0,1	+ 1,6
Septembre 2010	121,23	- 0,1	+ 1,6
Août 2010	121,32	+ 0,2	+ 1,4
Juillet 2010	121,04	- 0,3	+ 1,7

Source : Insee

Salaires

Salairé minimum

■ Pour l'année 2011, le Smic a été augmenté de 1,6 %, ce qui amène le salaire horaire à 9 € brut/heure donc un salaire mensuel brut de 1 365 € et un salaire net de 1 072,07 €, pour 35 heures par semaine.

Horaire collectif de 39 heures :

- 1512,70 € avec majoration de salaire de 10 % de la 36^e à la 39^e heure.
- 1560 € avec majoration de salaire de 25 % de la 36^e à la 39^e heure.

Pour les Jeunes salariés de moins de 18 ans :

- 7,20 € pour les moins de 17 ans (abattement de 20 %)
- 8,10 € pour salariés âgés de 17 ans à 18ans (abattement de 10 %)

Plafond de la Sécurité Sociale

2 946 €/mois ;
35 352 €/an.

Chômage total Allocation de solidarité

Durée d'indemnisation : Égale à la durée d'affiliation dans la limite de 24 mois pour les salariés de moins de 50 ans et 36 mois pour les salariés de 50 ans et plus. La durée d'indemnisation ne peut dépasser la durée d'affiliation au régime d'assurance chômage. Maintien des allocations jusqu'à la liquidation de la retraite à taux plein : à partir de 60 ans et 6 mois et au plus tard jusqu'à 65 ans.

Durée minimale d'affiliation : 4 mois ; si l'allocataire reprend un emploi dans les 12 mois suivant cette première ouverture de droit, la durée d'affiliation minimale requise pour avoir droit à une nouvelle indemnisation est de 6 mois.

Période de référence : 28 mois pour les salariés de moins de 50 ans ; 36 mois pour les salariés de 50 ans et plus.

CONFÉRENCE DE L'IHS DU LIVRE PARISIEN



Imprimeurs et éditeurs dans la résistance

Poursuivant son programme de conférences, l'Institut CGT d'Histoire Sociale du Livre Parisien vous invite à venir nombreux à la prochaine de celles-ci.

Le 29 novembre, Laurence Thibault, historienne, docteure en droit public et Monsieur Grou-Ravenez, imprimeur, nous parlerons des « Imprimeurs et éditeurs dans la Résistance », autour du livre édité par l'Association pour les études sur la résistance intérieure (AERI).

L'aventure de la presse clandestine fût complexe et pleine d'embûches au milieu d'une répression grandissante et parmi les premières victimes, s'inscrivent ceux qui ont assuré les premières publications clandestines, qu'ils aient été journalistes, responsables d'éditions, dactylos, tireurs à la ronéo, transporteurs ou diffuseurs...

Malgré l'étroite surveillance des presses d'imprimerie à qui le papier et l'encre était soigneusement comptés, les journaux tirés pendant les quatre années d'occupation ont représenté près de cent millions d'exemplaires, sans compter les centaines de millions de tracts, d'affichettes, les papillons...

Les journaux clandestins étaient une arme offensive. Les faux papiers étaient une arme défensive. Comme le dit si bien Raymond Aubrac, figure emblématique de la résistance et Président d'honneur de l'AERI : « contrainte et exploitée la France baissait la tête. Ceux qui voulaient résister n'avaient pas d'armes. Avec leur ingéniosité et leur courage, ils ont construit à partir de ce qu'ils pouvaient trouver : de l'encre et du papier. Pour bâtir leurs outils, il fallait mobiliser ceux qui savaient employer ces matières premières, c'est-à-dire les imprimeurs et les éditeurs ».

La résistance, hier contre l'occupation, aujourd'hui contre toutes formes d'oppression et d'exploitation est toujours d'actualité.

A l'occasion de cet événement, notre IHS est honorée d'être reçue dans les locaux du journal officiel.

Venez tous nombreux assister à la conférence débat de Mme Laurence Thibault et de

M. Grou-Ravenez sur le thème « Imprimeurs et éditeurs dans la Résistance » le Mardi 29 novembre à 14 h dans les locaux du journal officiel, 26 rue Desaix, Paris XV^e.

Y. V.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LE GROUPE AMAURY

Une CGT conquérante et bien dans ses baskets !

N'en déplaise à ceux qui spéculaient sur d'hypothétiques divisions, le résultat des élections professionnelles au sein du groupe Le Parisien, Simgam et Sicavic indique que nos organisations syndicales CGT sont renforcées et grandies au sortir de cette consultation et ceci, dans l'ensemble de nos secteurs d'activité !

En accordant ou renouvelant leur confiance à l'ensemble des élus CGT, les salariés ont permis à nos organisations syndicales de réaliser des scores historiques.

Ainsi, le site industriel du CINP, avec un vote représentant 58 % des suffrages, devient pour une première fois majoritairement CGT.

De même, soulignons la performance de la liste SNJ CGT, présente pour la première fois

au sein de la rédaction du groupe Le Parisien, qui obtient 25 % des suffrages exprimés quand la plus forte représentativité sur les diverses listes est de 36 % de ces suffrages !

Ces résultats marquent, sans aucun doute, une rupture avec les politiques d'accompagnement menées précédemment et constituent un message clair à l'attention de la direction du groupe. Il faudra compter avec une CGT toujours plus présente aux côtés des salariés dans l'ensemble de nos secteurs d'activité.

L'ensemble des élus SNJ CGT, SGLCE et CILP se félicite de ces résultats, preuve du bien-fondé et de la pertinence de son action et remercie les salariés pour la confiance accordée.